

**PROGRAMMES GERES par le CNRS**  
**et ACCESSIBLES aux CHERCHEURS de TOUS ORGANISMES**

**Bourses post-doctorales de la JSPS (1-2 ans)**

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (J.S.P.S.) propose chaque année des **bourses post-doctorales** afin de permettre à de jeunes chercheurs français (et dans certains cas des chercheurs étrangers ayant fait leur thèse en France) de haut niveau d'effectuer un stage de recherche de longue durée dans un laboratoire public japonais.

Le but est de permettre aux jeunes chercheurs français (ou étranger) ayant passé leur thèse d'effectuer leur recherche en collaboration avec des chercheurs japonais afin d'établir des contacts avec le milieu scientifique du pays d'accueil.  
<http://www.jsps.go.jp/english/>

- **Les bourses post-doc**

En 2006, 20 bourses seront attribuées à la France. Les séjours peuvent avoir lieu soit dans des **laboratoires universitaires** (organismes de recherche inter-universitaires ainsi que des institutions se trouvant sous la tutelle MEXT ou du METI comme l'AIST), soit dans des **instituts nationaux ou ministères publics japonais**. Vous avez également la possibilité de déposer votre dossier directement au Japon via le professeur qui vous accueille.

**Toutes les disciplines sont concernées.**

- **Durée de la bourse**

**La durée des bourses doit être comprise entre 12 et 24 mois.**

- **Critères d'éligibilité du candidat**

Les candidats doivent être français (ou étrangers faisant leur thèse en France) titulaires d'un **doctorat obtenu depuis moins de 6 ans** au 1<sup>er</sup> avril de l'année du départ au Japon ou encore avoir fait preuve de leur aptitude à la recherche et **avoir un projet scientifique avec le laboratoire d'accueil japonais**. **Les candidats doctorants peuvent postuler à condition d'avoir passé leur thèse et fourni un document attestant de la soutenance avant le départ.**

**Les chercheurs qui ont déjà bénéficié d'une bourse JSPS de plus de 12 mois ou d'une bourse post-doctorale STA ne sont pas éligibles pour ce type de bourses.**

- **Le dossier**

Les **dossiers sont à envoyer en 5 exemplaires : une lettre d'invitation du laboratoire d'accueil** définissant le **thème et le déroulement de la recherche** devra être fournie avec le dossier.

**Le dossier devra comprendre un original** qui portera la mention *original* écrit au crayon et **4 copies identiques à l'original**, les documents devront être présentés dans l'ordre suivant :

- 1) [Partie du dossier destinée à la DREI](#)
- 2) [Partie du dossier destinée à la JSPS](#)
- 3) [Les lettres d'invitation du labo japonais \(obligatoire\) et de recommandation de votre laboratoire d'origine ou autre rédigées en anglais](#)
- 4) [la copie de votre diplôme de thèse et une traduction en anglais](#) – Si vous n'avez pas encore passé votre thèse au moment du dépôt du dossier, lorsque vous recevrez la réponse il est impératif de fournir une lettre en anglais de votre directeur de thèse attestant de la date approximative à laquelle vous devez passer votre thèse. Vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible votre diplôme dès que vous aurez passé votre thèse.

*Les lettres de recommandation (en anglais) et d'invitation doivent être des originaux (soit un original pour le dossier original et 4 copies) donc pas de fax ou de mel et une signature originale. Les dossiers ayant des lettres non rédigées sur le papier à en-tête du laboratoire et non signées ne seront pas examinés. Ces lettres doivent impérativement être jointes au dossier, ne pas être envoyées séparément. Les dossiers qui ne contiennent pas la lettre seront considérés comme incomplets et ne pourront pas être traités.*

*La partie du dossier qui est transmise à la JSPS doit être dactylographiée et remplie en anglais. D'autre part, il est inutile d'ajouter des documents en un seul exemplaire, ils ne seront pas transmis aux examinateurs.*

*Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.*

**Les cinq exemplaires doivent être complets et parfaitement identiques ; l'ensemble des feuilles de chaque exemplaire retenues par un trombone. Les compléments de dossier envoyés séparément ne pourront pas être pris en compte.**

- **Dépôt des dossiers au CNRS : 2 dépôts par an :**

**le 15 Octobre** pour partir à compter du 15 Avril jusqu'au 30 Septembre de l'année suivante

**et le 15 Avril** pour un départ à compter du 15 Octobre jusqu' 30 novembre de l'année en cours.

Le CNRS assure la sélection des candidats en liaison avec les autres organismes de recherche français, les Universités, les Grandes Ecoles, le Ministère de la Recherche et le Ministère des Affaires Etrangères.

[Les candidats se rendant au Japon dans le cadre d'un projet à long terme existant entre le laboratoire français et le laboratoire d'accueil au Japon devront le mentionner.](#)

- **Résultats et détails pratiques**

**Résultats de la sélection** : la DREI contactera les candidats retenus 2 à 3 mois après la date de clôture, il est évident que les candidats qui n'ont pas encore passé leur thèse au moment du dépôt du dossier, ne pourront partir qu'après avoir fourni leur diplôme ou

attestation de soutien (en français et en anglais). Les **futurs boursiers** recevront environ 2 mois après la lettre d'acceptation du CNRS, **une lettre de confirmation de la JSPS** ainsi que tous **les détails concernant leur départ** et leur séjour. Ils recevront donc :

- L'adresse de l'agence de voyage qui fournira le **billet d'avion** ( si vous partez avec votre famille, la JSPS ne paie pas le voyage de votre conjoint et de vos enfants)
- **Les informations concernant l'aspect financier** : le montant de la bourse est environ de 392 000 yens (~3020 euros) par mois, vous recevrez en outre 200 000 yens (~1540 euros) de frais d'installation et éventuellement une somme allant jusqu'à 58 500 yens (~450 euros) par an pour des voyages à l'intérieur du Japon.

Les bourses ne sont pas imposables, pour confirmation vous pourrez consulter

<http://www.doc.diplomatie.fr/BASISCGI/BASIS/pacte/webext/bilat/DDD/19950013.pdf>

- Un **certificat d'assurance**, maladie et accident, pour la durée de votre séjour au Japon.
- Un livret explicatif concernant le déroulement de votre séjour et les adresses utiles,
- Les explications concernant la possibilité de **cours de japonais**,
- Les documents nécessaires pour obtenir votre **visa** et éventuellement celui de votre conjoint. Le Japon ne reconnaît pas le PACS, il ne peut y avoir un document pour obtenir un visa que pour la femme et les enfants.

*Lorsque vous irez au consulat plusieurs types de visa vous seront proposés :*

- **Le visa culturel** : il s'agit d'un visa général, la personne qui le détient n'a pas le droit de travailler et de percevoir un salaire( la bourse n'est pas considérée comme un salaire). Il peut vous être délivré soit un visa d'un an, soit un visa de 6 mois. Ce visa convient aux personnes qui ont soit une activité de recherche, soit une activité artistique au Japon.
- **Le visa de chercheur** : Il s'agit d'un visa pour les personnes qui désirent travailler au Japon, ce visa permet d'avoir des revenus au Japon (la bourse n'est pas considérée comme un revenu). Ce visa peut être délivré soit pour un séjour de 3 ans, soit pour un séjour d'un an. Ce deuxième cas correspond plus particulièrement au cas des chercheurs qui viennent au Japon dans le cadre de recherches organisées dans un cadre japonais officiel.

*Pour ce type de visa, vous aurez besoin d'un certificat d'éligibilité qui est assez long à obtenir, pour être sûr de l'obtenir en temps voulu, il faut le demander au moins un mois et demi à l'avance.*

*Le visa culturel étant plus facile et surtout plus rapide à obtenir, il vous sera certainement proposé et il convient tout à fait pour un séjour post-doctoral au Japon. Toutefois, pour les post-doctorants partant avec leur famille, la JSPS conseille le visa de chercheur.*

- **Les cours de japonais** : les boursiers peuvent demander à la JSPS de suivre des cours de japonais, mais ils devront avoir l'autorisation du chef de laboratoire les cours ayant lieu le soir en semaine.

**Le départ des candidats devra avoir lieu entre le 15 avril et le 30 novembre, aucune exception ne pourra être faite.**

Pour plus de détails, on peut consulter le site de la JSPS :

<http://www.jsps.go.jp/english/e-fellow/fellow.html>

**Renseignements complémentaires et retrait des dossiers**

**Monique Benoit – CNRS-DREI**

**e-mail: [monique.benoit@cnrs-dir.fr](mailto:monique.benoit@cnrs-dir.fr)**

**Site DREI : [http://www.drei.cnrs.fr/rub4/bourses\\_etranger/Japon/view](http://www.drei.cnrs.fr/rub4/bourses_etranger/Japon/view)**

Adresse : CNRS-DREI, à l'attention de Mme M. Benoit, responsable Japon-Corée,  
3, rue Michel-Ange - 75794 PARIS cedex 16